



DOCUMENTS À FOURNIR POUR VOTRE DÉCLARATION FISCALE

Courrier de l'administration fiscale avec les numéros de déclaration et de contribuable

Déclaration d'impôts et avis de taxation de l'année précédente

REVENUS POUR LES SALARIÉS

Certificat de salaire / chômage de tous les membres de la famille

Indemnités journalières (accident, maladie etc.) si versées indépendamment du salaire

REVENUS RENTIERS

Attestation de rente AVS/AI en Suisse ou à l'étranger et allocation impotent

Attestation de rente LPP (2^{ème} pilier)

Attestation de rente 3^{ème} pilier

Attestation de rente veuf.ve ou orphelin.e

Attestation rentes viagères (Suisse ou étrangères)

REVENUS POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE

Attestation des prestations complémentaires SPC/PC-FAM

Attestation des allocations de logement

Attestation des prestations de tout autre institut d'aide sociale (Hospice général, etc)

AUTRES REVENUS

Attestation ou montant des allocations familiales perçues (annuel et pour tous les enfants), CHF

Attestation des subsides d'assurance maladie (pas nécessaire si les subsides sont précisés dans le relevé de l'assurance maladie)

Pension alimentaire reçue, indiquer le montant : CHF
 Joindre la convention/jugement si l'AFC ne l'a pas déjà.

Toute autre attestation de revenus (indemnités militaires, solde pompiers, activités bénévoles par ex.)

FORTUNE

Relevés de tous les comptes bancaires et/ou postaux au 31.12 de l'année fiscale (solde, intérêts et frais)

Assurance-vie : attestation de la valeur de rachat et des primes payées

DÉDUCTIONS

Attestation de cotisations syndicales

Attestation de cotisations AVS pour les personnes sans activité lucrative

Justificatifs de frais professionnels (cours, formation, perfectionnement, vêtements professionnels...)

Attestation de cotisations et/ou rachat de 2^{ème} pilier

Attestation des cotisations du 3^{ème} pilier A et/ou 3^{ème} pilier B (assurance vie : prime et valeur de rachat)

Dons – Justificatifs des dons effectués pendant l'année écoulée



FRAIS MÉDICAUX

- Attestation de l'assurance maladie et complémentaire : récapitulatif avec total des primes payées et frais médicaux à votre charge + éventuel justificatif de frais médicaux non soumis à l'assurance maladie
- Certificat médical concernant un régime spécial (diabète, dialyse, etc.)
- Justificatifs des frais liés à un handicap

DETTES

- Attestation de dettes au 31.12 de l'année écoulée avec mention des intérêts payés (Cartes de crédit, banques etc.)

AUTRES DÉDUCTIONS FAMILIALES

- Justificatifs des frais de garde des enfants (accueillante familiale, crèche, restaurant scolaire et parascolaire) jusqu'à 14 ans
- Justificatifs des camps et centre aéré durant les vacances scolaires pour les enfants jusqu'à 14 ans
- Pensions alimentaires versées : montant annuel CHF
Joindre la convention ou jugement si l'AFC ne l'a pas encore.

PROPRIÉTAIRE DE VOTRE LOGEMENT PRINCIPAL

- Valeur locative – Courrier annuel de l'AFC définissant la valeur locative et la fortune du bien immobilier
- Charges et frais d'entretien du bien – justificatifs et/ou factures
- Dettes hypothécaires – Attestation des dettes avec mention des intérêts payés

ENFANTS MAJEURS à CHARGE

Si vous avez des enfants âgés entre 18 et 25 ans, dont le revenu annuel brut ne dépasse pas CHF 16'197 et 92'432.- de fortune, vous pouvez les déclarer comme personnes à charge ; les documents suivants sont à fournir

- Certificat de salaire et/ou attestation annuelle de chômage
- Indiquer le montant de la bourse d'étude perçue : CHF
- Relevé fiscal des comptes bancaires et/ou postaux au 31.12
- Attestation de l'assurance maladie et accident : récapitulatif avec total des primes payées et frais médicaux à votre charge + éventuels justificatifs médicaux non transmis à l'assurance maladie
- Une copie de leur déclaration de l'année si déjà effectuée
- Pension alimentaire reçue, indiquer le montant : CHF
Joindre la convention/jugement si l'AFC ne l'a pas déjà.

Les revenus de ces enfants majeurs doivent être déclarés sur leur propre déclaration d'impôts, et ils doivent indiquer dans les observations, qu'ils sont à votre charge en mentionnant votre numéro de contribuable.

Leurs déclarations sont indépendantes et non comprises dans votre forfait famille de cette action impôts.

*Les enfants majeurs peuvent participer aux ateliers « Mes impôts je gère » pour les aider à remplir leur déclaration – Contact service social – 022 722 10 20 – social@collonge-bellerive.ch ****

AUTRE PERSONNE DE VOTRE FAMILLE DONT VOUS AVEZ LA CHARGE

- Attestation de tous les montants effectués au 31.12 de l'année écoulée

Service social littoral – social@collonge-bellerive.ch – 022 722 10 20

Chemin du Vieux-Vésénaz, 32 – 1222 Vésénaz

Mardi, jeudi, vendredi de 10h30 à 12h, mercredi de 10h30 à 12h et de 14h à 16h

Adresse postale : Commune de Collonge-Bellerive, Ch. du Château-de-Bellerive, 1 – 1245 Collonge-Bellerive